

Séance du 20 mai 2025

L'an 2025 le 20 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 7 Contre : 3 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, M. PASERO Fabien, Mme SAIMMAIME Isabelle

**Procurator(s) :**

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle, Mme JEANTET-LONG Sophie donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à M. JAMMES Patrick

**Étai(en)t absent(s) :**

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
13 mars 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme PALIX Fabienne

Date d'affichage
25 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

25 mars 2025
et publication du
25 mars 2025

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 20 mars 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 700,32
- un excédent reporté de :	24 295,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	54 995,54
- un excédent d'investissement de :	20 705,17
- un déficit des restes à réaliser de :	5 826,00
Soit un excédent de financement de :	14 879,17

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	54 995,54
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	54 995,54
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	20 705,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance

